

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 janvier 2016**

OBJET

**12 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CENTRE NATIONAL
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (C.N.D.S.) – ANNEE
2016 – AIRE ATHLETIQUE**

N° 2016-01-12
NOMENCLATURE : 7/5/1

L'an deux mille seize, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze janvier 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 22

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 7

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Michel RINCE
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Lionel BROSSAULT
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine CADOU
Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....22
ayant un pouvoir...7
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Mickaël MENDES

Le Centre national pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) met à disposition des communes, chaque année, une subvention leur permettant de financer les équipements sportifs à destination des scolaires, mais aussi des fédérations et associations sportives utilisatrices des terrains de sports.

Elle a pour but de soutenir le développement des pratiques sportives dans les communes en renforçant une offre diversifiée et accessible de pratique pour le grand public.

La commune compte 23 associations sportives qui totalisent 3 117 adhérents. Cela représente un taux de sportivité de 38,74%, supérieur à celui du département et de la région.

Une étude de programmation menée en 2014-2015 a permis de poser un diagnostic des équipements existants et de proposer un programme de création de nouvelles structures, en vue de répondre au mieux aux besoins des associations sportives et des écoles.

La commune de Treillières s'engage donc aujourd'hui dans un programme de nouveaux équipements sportifs avec notamment la construction d'une aire athlétique de 250 mètres, pouvant accueillir deux sautoirs ainsi qu'un terrain de handball et de basketball en son centre.

La subvention du C.N.D.S. peut s'élever à 20% du montant total hors taxes du projet.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160125-2016-01-25-DE12-
Date de télétransmission : 27/01/2016
Date de réception préfecture : 27/01/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la réalisation de l'aire athlétique ;
- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tout document nécessaire se rapportant à cette opération.

Pour extrait conforme,

Le 25 janvier 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 27/01/16

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160125-2016-01-25-DE12-
DE
Date de télétransmission : 27/01/2016
Date de réception préfecture : 27/01/2016